

Le journal



N° 13



Crédit photo : Pays Castelroussin

Édito de La Maire

Chères Arthonnaises et chers Arthonnais,

Voilà un peu plus de trois ans que nous avons été élus. Nous sommes aujourd'hui à mi-parcours de la mission que vous avez confiée à mon équipe municipale et moi-même, en mai 2020.

Fin 2022, nous avons œuvré pour que notre village retrouve sa boulangerie qui est un commerce précieux. Après un an d'ouverture, nous pouvons dire que c'est une réussite. Nous souhaitons également bienvenue et succès à notre épicière Élodie, ainsi qu'à Virginie, la nouvelle propriétaire du salon de coiffure. Nous pouvons nous réjouir de cette dynamique apportée par tous ces nouveaux commerces qui ne pourraient exister sans vous tous.

L'une de nos priorités est d'assurer la sécurité des habitants de notre commune. Pour cette raison, nous avons installé de la vidéo-protection dans différents espaces communaux.

En 2023, nous avons pu maîtriser nos dépenses énergétiques. Nous remercions particulièrement les associations qui ont dû se passer du gymnase et des terrains de foot pendant deux mois. Le FC VALP est toujours en attente d'un éclairage en LED, des demandes de subventions sont en cours. L'ensemble périscolaire, école maternelle, cantine ont dû subir un délestage pour que les différents sites ne soient pas chauffés en même temps, d'où l'installation d'un tracker solaire début 2024 de façon à retrouver les kilowatts nécessaires au bon fonctionnement du site.

La préoccupation première de cette année 2023 a été le projet de réhabilitation du château de la Tremblère. Pour cela, nous avons fait appel au cabinet SoStratégie qui a réalisé une étude économique montrant la viabilité du projet.



Les Jeux olympiques de tir sportif ayant lieu à Châteauroux, le conseil municipal a décidé de se lancer dans un projet d'hôtel restaurant. Les travaux ont commencé en juillet 2023 et nous espérons une ouverture pour mai 2024.

Je tiens à remercier nos associations sportives et culturelles qui, par leurs actions, créent du lien social, ainsi que tout notre personnel communal et le conseil municipal.

Merci pour le temps que vous donnez à votre commune. Grâce à vous, Arthon est un village apprécié de tous.

À l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse mes vœux les plus sincères, sans oublier le bien le plus précieux : la santé.

Bonne année 2024 !

Sommaire

02

LE PERSONNEL MUNICIPAL

09

LOISIRS

19

LES COMMERCES

04

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ET LES PROJETS

12

CCAS

21

BON À SAVOIR

08

LES ESPACES VERTS

13

ANIMATIONS / CULTURE

25

BIEN VIVRE ENSEMBLE

17

VIE SCOLAIRE

..... **LE PERSONNEL MUNICIPAL**

FRANCK

LES SERVICES TECHNIQUES



PATRICK

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

CORINNE

BÉRENGÈRE



..... **LE PERSONNEL MUNICIPAL**

LES SERVICES JEUNESSE

MÉLISSA

PASCALE

ADELINE

CÉLIA

THIERRY



SYLVIE T.

SYLVIE M.

VALÉRIE



LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ET LES PROJETS



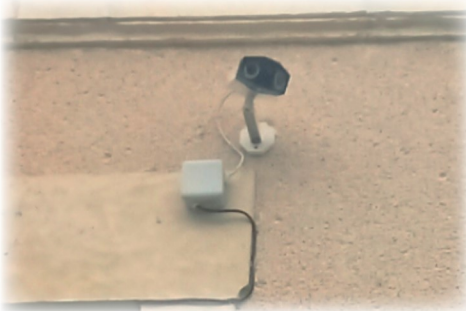
ACHAT DE DEUX ROBOTS TONTE

Afin de libérer du temps pour d'autres tâches à nos agents du service technique, la commune a investi dans deux robots tonte de la marque HUSQVARNA. Ils ont été installés sur les terrains de football (terrain d'honneur et terrain annexe).



	MONTANT
ACHAT DE DEUX ROBOTS TONTE	7 117.72 € HT
SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE (50%)	- 3 558.86 € HT
TOTAL RESTANT A CHARGE DE LA COMMUNE	3 558.86 € HT
TVA A CHARGE DE LA COMMUNE	0 €
TOTAL DES TRAVAUX	7 117.72 € TTC

INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION



La municipalité a fait l'acquisition d'une dizaine de caméras. Celles-ci ont été installées à la Mairie, à l'école maternelle, à l'école primaire, au complexe sportif et à la salle multiactivités. Cet achat permet de visualiser certaines parties stratégiques de la commune en cas d'incidents et ainsi sécuriser notre territoire.



	MONTANT
INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION	9 969.00 € HT
SUBVENTION DETR (40%)	- 2 787.60 € HT
SUBVENTION FAR (40%)	- 2 787.60 € HT
TOTAL RESTANT A CHARGE DE LA COMMUNE	1 393.80 € HT
TVA A CHARGE DE LA COMMUNE (20%)	1 365.92 €
TOTAL DES TRAVAUX	8 334.92 € TTC

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ET LES PROJETS



RÉFECTION DE L'ÉGLISE

Le parvis de l'Église en pavés a été remis en état, avec des matériaux de récupération, par un de nos agents du service technique. Concernant l'intérieur de celle-ci, les fissures étant très importantes, des tirants métalliques ont été mis en place par l'entreprise DÉSIRÉ de Saint-Maur afin de consolider la structure et ainsi préserver notre Église. La Municipalité réfléchit à une solution plus esthétique pour que le tableau de la vierge ne soit pas impacté par ce changement.



	MONTANT
MISE EN PLACE DES TIRANTS MÉTALLIQUES	2 461.19 € HT
SUBVENTION FONDS PATRIMOINE (34.98%)	- 861.00 € HT
TOTAL RESTANT A CHARGE DE LA COMMUNE	1 600.19 € HT
TVA A CHARGE DE LA COMMUNE (20%)	492.24 €
TOTAL DES TRAVAUX	2 953.43 € TTC

ACHAT DE TROIS ORDINATEURS

Les ordinateurs du secrétariat de la Mairie ainsi qu'un ordinateur du périscolaire étant devenus obsolètes, il a été décidé d'investir dans du matériel neuf. Le montant total de cet achat s'élève à 3 697,91 € HT. Le fonds de concours de Châteauroux Métropole ainsi que la CAF subventionnent une partie de cet investissement.



LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ET LES PROJETS

POSE D'UN TRACKER SOLAIRE

Face à l'augmentation des prix de l'électricité, il a été décidé d'installer un tracker solaire au niveau du complexe école - périscolaire - cantine afin d'alimenter en autoconsommation ces bâtiments. Cet achat, d'un montant de 58 294.03 € HT, est subventionnable par le Fonds d'Action Rurale.



Le tracker sera installé courant mars 2024 sur la parcelle communale située à côté du bâtiment périscolaire (en rouge sur le plan joint).

ACHAT DE DEUX FOURS

Dès 2024, il est prévu d'investir dans deux nouveaux fours. Une subvention de la CAF sera affectée à celui de la cantine et complétée par une partie du fonds de concours de Châteauroux Métropole. Celui de la Salle Multi-activités est pris en charge à environ 80% par ce même fonds.



RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

Pour des soucis de confidentialité, l'accueil de la Mairie a été réorganisé en septembre 2023. De nouveaux meubles ont également été achetés afin d'optimiser les rangements. Nos deux agents techniques se sont chargés de repeindre les locaux.



Le nouvel accueil de la Mairie



Désormais vous devez emprunter la porte de droite pour entrer dans la Mairie.



Les nouveaux meubles



PROJET DU DOMAINE DE LA TREMBLÈRE



Suite au départ de La Berrichonne Football au 1er juillet 2022, nous avons décidé de la réhabilitation du Château de La Tremblère.

Le bureau d'étude CRESCENDO CONSEIL, expert en ingénierie de bâtiments, a réalisé début 2023 un diagnostic et nous a proposé différentes options de travaux. Nous optons alors pour l'option avec climatisation de l'ensemble des chambres et des espaces communs. Le montant des travaux s'élève à 1 644 940.00 € HT. Notre plan de financement est le suivant :

FEDER (25%) HT	411 235.00 €
CAP Tourisme (10%) HT	164 494.00 €
Châteauroux Métropole (10%) HT	164 494.00 €
DETR (35%) HT	575 729.00 €
Fonds Propres à charge de la commune (20%) HT	328 988.00 €
TOTAL HT	1 644 940.00 €

Pour ne pas amputer notre trésorerie, nous avons emprunté 400 000 € sur 5 ans, au Crédit Agricole que nous rembourserons avec une partie des loyers.

Les travaux sont en cours, ils ont commencé en juillet 2023 et se termineront en mai 2024.

En ce qui concerne l'exploitation de l'hôtel restaurant, nous sommes en cours de création d'une Société Publique Locale (SPL). Cette société sera composée de 5 Administrateurs dont 1 Président et 1 Directeur Général.

Nous avons fait appel à un cabinet de conseil en recrutement (Michael PAGE) qui a sélectionné 5 candidats sur les 130 CV reçus. Notre choix s'est porté sur Mr Philippe RABOSEE, professionnel de l'hôtellerie ayant de nombreuses compétences. Le Directeur prendra ses fonctions dès le mois de février et aura pour mission le recrutement des équipes et la mise en place de l'ameublement.

La société Jade&Lou a été sélectionnée pour la décoration intérieure.

UNE HISTOIRE DE BRANCHES...



Les platanes de la place de la Mairie et de la place du Conseil ne seront plus taillés systématiquement l'hiver. Les élagages des années précédentes les ont fortement endommagés et nous devons absolument les préserver. Évitions les traumatismes en ne coupant que rarement et toujours à bon escient.



LES COMPOSTEURS



Obligatoire dès le 1er janvier 2024, le compostage des déchets doit être mis en place dans chaque foyer Arthonnais !

Les composteurs ont été gracieusement donnés par l'Agglomération de Châteauroux Métropole et distribués courant novembre 2023. Cela explique la diminution du nombre de sacs-poubelles noirs, les déchets compostables ne devant plus s'y trouver à l'avenir (des contrôles auront lieu dans les sacs dès janvier 2024). Nous comptons sur vous pour être vigilants !

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAL (ABC)

Lancé par l'Agglomération de Châteauroux Métropole en mars 2022, l'ABC s'est clôturé en juin 2023. Il a pour objectifs : d'améliorer la connaissance de la biodiversité, de sensibiliser et d'informer les habitants sur la gestion écologique et la préservation de la biodiversité.



Les résultats des inventaires pour la commune d'Arthon ont été réalisés par Indre Nature, CPIE Brenne Berry et Biotope.

Pour la flore, 330 espèces végétales ont été observées, dont 4 espèces envahissantes. Pour la faune, 170 espèces d'insectes ont été inventoriées ainsi que 8 espèces d'amphibiens, 112 espèces d'oiseaux dont 83 protégés au niveau national. 14 espèces de mammifères terrestres et 15 espèces de chauve souris ont été répertoriées.

Le risque premier est la destruction des milieux naturels (haies, arbres,...), lieux de vie de toutes cette biodiversité, qui entraînerait leur disparition. On totalise 320 km de haies favorables au maintien et au développement de ces espèces, cependant on note 2 zones dégradées : le secteur des Moineaux et le sud de la commune. Les préconisations sont donc les suivantes : limiter la taille horizontale des haies, réduire la fréquence du broyeur et la fauche de la zone herbeuse qui pourrait s'arrêter avant le talus.

Des fiches de préconisations de gestion spécifiques ont été élaborées. L'enjeu pour les générations futures est de maintenir un environnement naturel préservé.

Un document plus détaillé est à disposition en Mairie.

ZOOM SUR QUELQUES ASSOCIATIONS ARTHONNAISES

L'ARCHER CLUB ARTHONNAIS

L'Archer Club Arthonnais, un club familial.
10 ans déjà et toujours en évolution !

Récemment construction d'un mirador et l'année 2023 est marquée par la création d'un parcours d'entraînement à La Tremblère. Merci à la municipalité.

Le tir à l'arc un sport pour tous, famille, jeunes, anciens sportifs, retraités et en tous lieux : salle, terrain sportif extérieur et milieu naturel. Venez découvrir en septembre 3 mardis soirs découvertes, journée porte ouverte le samedi 8 juin et notre concours le 22 septembre 2024.

Contact : Charles BALLEREAU au 07.81.39.10.11



COME ON ARTHON BADMINTON

Le club de badminton d'Arthon (COA BAD Come On Arthon) organisera deux manifestations au cours du 1er semestre 2024, à savoir :

- Une sportive : le 1er tournoi officiel mixte nocturne "Badzy" dans la soirée et nuit du vendredi 23 au samedi 24 février 2024 au gymnase d'Arthon.
- La seconde extra sportive sera la 2ème brocante du COA le dimanche 12 mai 2024 dans les rues d'Arthon. Elle devrait avoir le même format que la 1ère qui avait eu lieu le 15 mai 2022.



GAELIC FOOTBALL CLUB D'ARTHON

Originaire d'Irlande, le football gaélique est un sport collectif aux contacts limités se jouant à la main comme au pied (on y retrouve les composantes de différents sports tels que le football, le handball, le rugby ou encore le volleyball).

En 2018, le Gaelic Football Club d'Arthon est fondé par des jeunes du village. Nous nous déplaçons régulièrement en tournois dans toute la France (environ une fois par mois). Ayant déjà accueilli un stage de préparation de l'équipe de France en 2019 ainsi qu'une coupe fédérale en 2021, nous organisons au complexe sportif, le 17 février prochain, une manche qualificative pour les championnats de France. Nous nous retrouvons au minimum un samedi chaque mois pour les entraînements. Ce sport est accessible à tous, dès 16 ans.

Contact : arthon.gaelic@gmail.com / 07.68.45.99.59



LOISIRS

FC VALP 36

Début de saison très active pour les jeunes du FC VALP 36.

Les jeunes du FC VALP 36 ont débuté la saison sur les chapeaux de roues. Cette saison, la section jeune dépasse les 70 licenciés, une réussite due au dévouement de nos éducateurs bénévoles. Plusieurs actions ont pu ainsi être mises en place depuis septembre.

La session Footbaby a rouvert ses portes mi septembre, avec une présence de 12 enfants en moyenne, les enfants de 3 à 5 ans peuvent ainsi découvrir le foot à travers différents jeux. A l'occasion d'Halloween, les futures pousses du Fc Valp ont pu participer à une animation déguisée, organisée par leur éducateur Benjamin Perrin.

Les plus grands (U7 à U15) sous la responsabilité de Mathieu Poiron, ont participé à Octobre Rose en soutien aux personnes atteintes d'un cancer du sein. Les jeunes ont réitéré leur belle action en soutenant au mois de novembre, la cause "Movember" contre le cancer de la prostate.

Cette saison part sous de belles bases et Le FC VALP 36 ne compte pas s'arrêter en si bon chemin !!!



ARTHON TENNIS DE TABLE

Le club de ping pong de l'Arthon Tennis de Table est lancé depuis août 2023, devenant ainsi le 25ème club de l'Indre de la Fédération Française de Tennis de Table, avec des entraînements le mercredi et le vendredi soir au gymnase. Les couleurs principales du club sont le rouge et le vert, faisant rappel au club historique de football de l'AS Arthon, ainsi qu'aux couleurs du gymnase arthonnais.

Nous avons organisé des premiers événements avec la soirée rugby en septembre, et un tournoi de Noël amical en doubles en décembre. En ce qui concerne les compétitions, Arthon jouera en Coupe de l'Indre en 8ème de finale lors du 1er trimestre 2024. N'hésitez pas à rejoindre notre dizaine de licenciés pour taper dans la balle.

Plus d'informations sur notre site Internet <https://www.arthontennisde-table.com>



ARTHON VOLLEY BALL

Toujours en entente avec l'US Argenton et avec nos 7 licenciés la saison passée, nous avons réussi à inscrire une équipe mixte et une équipe masculine en championnat UFOLEP et Coupe de l'Indre.

L'équipe mixte de nouveau constituée après l'épisode "covid", s'est plutôt bien débrouillée, et a fini dans la première partie du classement. En coupe, elle s'est faite éliminer en quart de finale par le futur vainqueur. L'équipe masculine a pour sa part, terminé deuxième du championnat et remporté de nouveau la Coupe de l'Indre. Performance remarquable, car l'équipe est invaincue en coupe depuis 2018.

Concernant cette saison, c'est un peu moins bon. Entre blessure et arrêt d'activité, la section va faire une pause.



Les deux finalistes de la Coupe de l'Indre gagnée par Arthon /Argenton face à l'ABS Déols 3 sets à 0 le 13 mai 2023.

GYM ARTHONIC ET SPORT SANTÉ

En partenariat avec l'ADESLI, l'association Gym Arthonic propose tous les mardis de 17h15 à 18h15 à la salle des fêtes d'Arthon des cours sport santé.

Ces cours encadrés par Lucie s'adressent à toutes les personnes qui souhaitent prendre ou reprendre une activité physique suite, par exemple, à une maladie chronique. Des tests physiques, un questionnaire médical précis permettent à la professeure de cibler les activités en fonction des différentes pathologies. Ces sessions de 12 séances peuvent être remboursées par certaines mutuelles. La municipalité prête gracieusement les locaux et on sait que Mme Bavouzet, Maire d'Arthon, est sensible au sujet avec son passé d'infirmière. A noter l'accueil très favorable du projet par le cabinet de médecins de Neuvy St Sépulchre grâce à l'intervention de leur infirmière azalée, Thaisse Naturel, également trésorière de l'association. Il n'est pas trop tard pour vous inscrire !

Contact : 06.74.50.36.22 / adesli36@gmail.com



ARTHON RANDONNÉES

Le groupe VTT a cette année encore arpenté chemins et forêts des environs de la commune, mais aussi effectué des sorties à Argenton, Le Poinçonnet, Tendu, la Transberrichonne La quinzaine de membres sort le dimanche matin, au départ de la place de la mairie à 8h30 l'été et 9h l'hiver, pour un circuit d'environ 3h entre 35 et 45 km.

Le 8 octobre, notre 29ème randonnée VTT avec 154 participants a été encore un succès, nous confortant dans la continuité de son organisation. Les aventures de nos vététistes sont régulièrement filmées et visibles sur YouTube en tapant "Arthon randonnées" dans la barre de recherche.

Contact : Jérôme IMBERT au 06.35.51.16.20

Le groupe de MARCHÉ d'une vingtaine de personnes est très assidu aux sorties du mardi à 9h, sur les chemins de la commune. Cette année nous avons délocalisé cette marche hebdomadaire sur Le Pêchereau, La Châtre et Sainte-Sévère pour associer randonnée, gastronomie et découverte du patrimoine local. Nous participons également aux randonnées organisées par les autres clubs du département, le dimanche matin. Le 15 octobre, 400 randonneurs, dont 50 arthonnais, ont participé à la 44ème édition de notre marche UFOLEP, une des plus importantes de l'Indre.

Contact : Claudine MERCIER au 06.74.43.40.09 / arthon.randonnees1@orange.fr



TRAD'ARTHON

Nous sommes une trentaine en présence, visages, sourires, car personne ne fait "la gueule" à la danse. Avec nos musiciens : accordéon, vielle, cornemuse, violon, flûte, nous évoluons, faisons des pas ensemble en rythme, se plaçant en couple ou en ronde. Epingles, épaulés, croisement, chaine anglaise, pastourelle, dos à dos, les figures se succèdent, avec les bourrées, scottish, vales et mazurkas, polkas et branles. Venez découvrir les danses traditionnelles de nos régions avec nous le lundi soir à la salle Multi-activités ! Nous souhaitons aussi lancer un petit sondage en vue de savoir si des personnes seraient intéressées pour venir participer à un stage d'initiation aux pas de base de nos danses, ce qui pourrait s'effectuer le matin du bal trad prévu à 15h00 le dimanche 24 mars 2024, de 10h à 12h. N'hésitez pas à contacter Chantal au 06.33.34.71.99



LE REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 26 novembre, 31 arthonnais de plus de 70 ans et 5 accompagnants ont participé au traditionnel repas de Noël. L'entrée et le plat principal ont été préparés par le traiteur de « l'Adresse » au Poinçonnet. La Junior Association, après avoir présenté leurs actions passées et leurs projets pour 2024, ont assuré en partie le service du dessert préparé par la boulangerie « Les Trésors de Cérés ». C'est dans une ambiance chaleureuse que le duo Larry Tomko et Calhoun a interprété des reprises jazz, soul, pop. La préparation de 62 colis a été confiée à l'épicerie « Aux P'tits paniers d'Elodie ». Ce sont les Conseillers municipaux et les membres du CCAS qui se sont chargés de leur distribution.



En raison d'une faible participation au repas de Noël, les membres du CCAS réfléchissent à la mise en place d'une proposition plus élargie : un repas de fin d'année ouvert à tous et offert aux personnes âgées de 70 ans et plus par la municipalité. Chacun est invité à nous faire part de son avis quant à cet évènement intergénérationnel.



VISITE DU "DOMAINE DE LA TREMBLÈRE"

La Municipalité envisage de faire visiter, à l'issue des travaux, Le Domaine de La Tremblère à tous les Arthonnais intéressés par le projet.

Plus d'informations seront communiquées ultérieurement.

LA BIBLIOTHÈQUE D'ARTHON



La bibliothèque municipale est ouverte à tous, petits et grands, chaque semaine, le vendredi, de 15h30 à 18h. L'adhésion et le prêt des ouvrages sont gratuits. Vous pouvez trouver des livres documentaires, des romans et des bandes dessinées pour enfants et adultes, des albums, des CD,....

Tout au long de l'année, nous accueillons les enfants de l'école pour des lectures de contes.

Nous participons au prix ESCAPAGES : Une vingtaine d'adultes s'engage à lire les 4 ouvrages proposés et vote au printemps pour élire le livre ESCAPAGES+ de l'année. Dans l'hiver nous recevons un(e) comédien(ne) qui lit des extraits de ces 4 livres. 25 à 30 personnes assistent à ces lectures et à l'issue de ces soirées nous échangeons autour d'un buffet convivial. Les enfants de la maternelle et du primaire participent également au prix Escapages.

Notre boîte à livres, place de la Mairie, continue à bien fonctionner grâce à ses utilisateurs ponctuels ou réguliers qui la fréquentent et l'alimentent : Merci à eux !

Françoise, Joëlle, Martine et Nathalie, les bénévoles, vous accueilleront avec plaisir.



L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES



Familles Rurales, association d'Arthon, gère un service d'accueil de la petite enfance, un service de Maintien à Domicile pour les personnes vieillissantes, handicapées ou en sortie d'hospitalisation ainsi que des manifestations ponctuelles telles que des lotos, des sorties pour les ados, ou encore le concours de décoration de Noël. L'adhésion à Familles Rurales est de 24€ pour l'année et par famille.

La halte-Garderie a fermé au 30 septembre 2023 pour un projet ambitieux d'ouverture d'une micro-crèche en septembre 2024 avec une amplitude d'ouverture bien plus en adéquation avec vos besoins de famille. A ce jour, nous avons l'accord oral de la PMI, de la CAF et un appui de la municipalité.

Plus d'informations au 06.46.80.46.53 / pirot.mathilde@orange.fr : Madame Pirot Mathilde, Présidente de l'association ou au 06.76.70.78.13 / g.fouchereau@laposte.fr : Madame Fouchereau, trésorière de l'association.

Le service maintien à domicile permet à des personnes en fin de vie, en situation de handicap ou en sortie d'hospitalisation de rester à leur domicile. 2 salariées accompagnent les personnes qui en font la demande dans les gestes du quotidien comme la toilette, la prise de repas, le ménage,... Contact au 06.76.59.39.31 : M. Pirot Frédéric.

L'association propose également des événements festifs. En 2023, nous avons mis en place le concours de décoration de Noël et 2 week-end lotos ont eu lieu. Nos deux manifestations seront reconduites en 2024. Les fonds gagnés permettent à l'association d'acheter du matériel pour les enfants de notre structure petite enfance mais aussi d'envisager de nouveaux événements. Ainsi, en 2024, l'association projette le maintien de l'aide à domicile, un projet de création de Micro-crèche pour assurer l'offre d'accueil de la petite enfance, une journée détente et activités pour les ados et 2 week-ends.



L'ASSOCIATION CULTURELLE DE LA COMMUNE : L'OMSCA

En 2023 notre association s'est mobilisée pour différentes manifestations :

- Le concours de pétanque en partenariat avec les Donneurs de sang Arthon-Velles-Le Poinçonnet
- La fête au village
- Le concert de la 3ème mi-temps
- La soirée jeux en collaboration avec la Junior Association "AAA"
- Le Téléthon (1 400€ ont été récoltés au bénéfice de l'Association AFM)

Tous ces évènements ont contribué au dynamisme de la vie locale impliquant bénévoles, différentes associations arthonnaises, commerces locaux et touchant un large public de tous âges.

2024 s'annonce tout aussi animé : Notons un partenariat à venir avec l'association du Football Gaélic pour une soirée Irlandaise. La fête au village "tout en plumes et paillettes" se prépare déjà pour toute génération confondue.



Une partie des membres de l'OMSCA lors du concert de la 3ème mi-temps

LA JUNIOR ASSOCIATION "AAA"

Une Junior Association permet à de jeunes mineurs de s'organiser dans une dynamique associative. Il s'agit d'un espace de liberté permettant à un petit nombre de jeunes de se regrouper autour d'une envie, d'une idée, d'un projet...

Le réseau national des Juniors Associations propose un accompagnement sur le plan local. Le référent est un élu.

Créée le 19 avril 2023, l'Association Active Arthonnaise regroupe 9 membres âgés de 9 à 15 ans.

Les "AAA" ont participé activement aux différentes commémorations (08 mai et 11 novembre), à la Fête au Village, au Téléthon ainsi qu'au repas des Aînés. Ils ont organisé une soirée jeux le 17 novembre 2023 réunissant une centaine de personnes de tout âge. A cette occasion, ils ont récolté 200 €.

Pour 2024, ils prévoient une journée ramassage de déchets, une vente de muguet pour le 1er mai et l'organisation des Jeux Olympiques Arthonnais...



Certains membres de la Junior Association lors de la cérémonie du 08 mai

Toutes ces manifestations ont pour objet de récolter un maximum de fonds afin de créer un parcours ludique et sportif sur le territoire de la commune.

ANIMATIONS / CULTURE

L'ANNÉE 2023



JANVIER



FÉVRIER



MARS



Voeux du Maire le 08 janvier



La fresque de notre boîte à livres est terminée



Fête de la Saint-Blaise le 05 février



Loto organisé par Familles Rurales les 11 et 12 mars



AVRIL



MAI



JUIN



Création d'une Junior Association "AAA" le 19 avril



Commémoration du 08 mai



Fête au village le 24 juin



Tournoi de pétanque organisé par l'OMSCA et l'Amicale du don du sang du Poinçonnet-Velles-Arthon le 13 mai



Marché gourmand au Château de La Tremblère le 30 juin

EN PHOTOS



JUILLET



Un rassemblement citoyen pour s'opposer au chaos, à la violence et à l'agression des Maires le 03 juillet



AOÛT



Réouverture du salon de coiffure "Arth'on Coiff" le 01 août



Réouverture de l'épicerie "Aux p'tits paniers d'Elodie" et du "Bar d'Artos" le 11 août



SEPTEMBRE



Concert "3ème mi-temps" organisé par l'OMSCA le 02 septembre



Concours 3D organisé par l'Archer Club Arthonnais le 17 septembre



OCTOBRE



Exposition de photos animalières réalisées par Nathalie GALLOIS



NOVEMBRE



Défilé lors de la cérémonie du 11 novembre



Soirée jeux organisée par l'OMSCA et la Junior Association "AAA" le 17 novembre



DÉCEMBRE



80 repas au profit du Téléthon le 01 décembre



Préparation des décorations de Noël par l'équipe de bénévoles début décembre



Randonnée VTT organisée par Arthon Randonnée le 08 octobre

VIE SCOLAIRE

Cette année l'école d'Arthon compte 119 enfants inscrits, 63 filles et 56 garçons, répartis en 6 classes.

MATERNELLE		PRIMAIRE			
PS/MS	MS/GS	CP	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2
Mme LUCAS	Mme REBEIX	Mr D'ABADIE	Mme HAUSWALD	Mme THORE	Mme LALLEMAND
24	24	15	20	18	18



LES HORAIRES DE L'ÉCOLE

DU LUNDI AU VENDREDI
(COUPURE LE MERCREDI)

MATIN : 9H00
12H00
APRÈS-MIDI : 13H30
16H30

Ouverture des portes 10 minutes avant
l'heure indiquée

LA CANTINE

En moyenne 120 repas sont servis par jour (8 adultes compris). Dans quelques mois Cheffe Sylvie posera définitivement son tablier, alors profitons de ses bons petits plats ! Par rapport à la Loi EGALim, 22% de produits consommés sont locaux ou BIO. Pendant la semaine du goût, les aliments sont préparés différemment (Boudin noir en hachis parmentier,...). Lors de la semaine anti-gaspillage, les élèves pèsent les déchets de leurs assiettes et les restes des plats. On compte 15,79 g de déchets par convive à Arthon, contre 115 g pour la moyenne nationale. Ce bon résultat s'explique par une très bonne gestion des quantités servies aux enfants.



LE P'TIT BRAQUET



Les élèves des classes de CM1 et CM2, 40 au total, ont participé au P'tit Braquet, organisé par l'USEP de l'Indre, qui a eu lieu le 02 juin 2023 à Châteauroux. Cet événement a pour ambition principale de contribuer à l'éducation à la sécurité routière des enfants.

L'APEA : L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES D'ARTHON

Un petit mot de la Présidente de l'Association des parents d'élèves, Aude JOUBERT, qui souhaite remercier les supers parents qui aident pour que les manifestations se passent dans la joie et la bonne humeur. Elle vous donne rendez-vous le 21 juin 2024 pour la prochaine kermesse.



L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENTS ET LES SÉJOURS 2023



L'ALSH des petites et grandes vacances



Le séjour des pré-ados à Saint-Pardoux en Haute-Vienne



Le séjour des ados à Meschers en Charente-Maritime



Le séjour au ski à la station des Gets en Haute-Savoie



LES COMMERCES



INTERVIEW AVEC "ARTH'ON COIFF"

Ouvert depuis le 1er août 2023, nous avons questionné Virginie et son équipe dans le but de mieux connaître son commerce.



Pouvez-vous présenter votre équipe ?

"L'équipe se compose de Marine, responsable du salon de coiffure et qui supervise Thibault, en apprentissage niveau CAP 1ère année. Et bien sûr notre mascotte Uzy et moi-même, Virginie, la gérante."

Quel est votre bilan après quelques mois d'installation ?

"Notre bilan depuis l'installation est que la clientèle arthonnaise a joué le jeu pour découvrir notre salon. Nous avons aussi développé une clientèle aux alentours (La Châtre, Le Blanc, Châteauroux,..)."

Quelle est la difficulté majeure rencontrée dans votre métier ?

"La difficulté majeure est la hausse du coût de la vie, autant pour notre clientèle que pour nous (hausse de l'électricité, des charges, des matières premières,...)."

Quelle est votre perspective pour l'année 2024 ?

"Notre perspective est de développer le côté barber pour satisfaire notre clientèle homme."

Le salon est fermé le lundi et le dimanche. Mardi, mercredi et vendredi, il est ouvert de 9h00 à 18h30. Le jeudi, il ouvre à 9h00 et ferme à 15h00.

INTERVIEW AVEC "AUX P'TITS PANIERS D'ELODIE"



Le 19 juillet dernier, l'épicerie rouvrait ses portes aux commandes d'Elodie, qui a répondu à nos questions.

Après quelques mois d'exercice, quel est votre bilan ?

"Bon retour, augmentation de la fréquentation et de nombreux échanges avec les arthonnais sur leurs attentes."

Pouvez-vous nous donner des détails sur vos nombreuses activités et services ?

"Épicerie - Point poste - Bar - Restauration sur réservation."

Quelle est la difficulté majeure rencontrée dans votre commerce ?

"L'espace bar est trop grand pour 1 personne mais trop petit pour 2. Il faudrait donc créer des activités du côté bar pour gérer seule et rentabiliser au mieux le temps sur l'ensemble et l'espace."

Quelle est la qualité essentielle à la réussite de votre commerce ?

"La communication et le lien relationnel."

Quelle est votre perspective pour l'année 2024 ?

"Diversifier les services avec un projet de lien social dans la mise en place de transports du domicile des clients au magasin, portage de repas, activités (animations à thèmes après-midi et soir) au bar, passage de commandes à l'épicerie et livraison."

L'épicerie est ouverte de 08h30 à 14h00 et de 16h00 à 20h00 du lundi au samedi.
Le dimanche, elle est ouverte de 08h30 à 12h30.





INTERVIEW AVEC "LES TRÉSORS DE CÉRÈS"

Plus d'un an après avoir posé leurs valises à Arthon, nous avons posé quelques questions à notre boulanger Christopher et sa compagne Marine afin d'établir un petit bilan.



Comment se déroule une journée type dans votre boulangerie ?

"Christopher commence souvent sa journée à 3h du matin. Il prépare ses galettes aux pommes terre, commence la cuisson du pain blanc, des viennoiseries et effectue le façonnage des traditions (donne la forme baguettes à la pâte qui « dormait » en chambre toute la nuit.) Pendant ce temps, il débute les différents pétrissages pour les pains et baguettes du lendemain. Noémie la pâtissière ainsi que Maël notre apprenti boulanger le rejoignent à 5h. La pâtissière débute la production des gâteaux qu'elle mettra en place en vitrine un peu plus tard dans la matinée, avant l'ouverture. Maël quant à lui aide Christopher dans la production des pains, et effectue le tourage de la pâte à croissants en milieu de matinée afin que Christopher puisse réaliser les croissants et pains au chocolat le soir, car de nombreuses pâtes nécessitent un minimum de temps de repos avant d'être travaillées. Marine arrive vers 6h afin de réaliser les sandwiches avant l'ouverture, et fait la mise en place du magasin dès que les produits sont disponibles. Elle prépare également les commandes des clients et vous accueille aux horaires d'ouvertures."

Quelles sont les qualités pour réussir à maintenir son commerce à Arthon ?

"Selon nous pour réussir dans un village comme Arthon, il faut offrir de bons produits et être à l'écoute de nos clients. L'accueil est primordial. Il y a un côté familial dans les petits villages ruraux et il est important de retrouver cela dans notre boutique. D'ailleurs, nous tenons à souligner que les Arthonnais ont été très accueillants et que c'est vraiment un plaisir de les régaler chaque jour !"

Quelle est la difficulté majeure rencontrée dans votre métier ?

"Le plus compliqué, c'est la gestion des quantités. Il y a parfois de grosses fluctuations de fréquentations, qui peuvent s'expliquer par différents événements tels que les jours fériés, les vacances, les rassemblements associatifs, etc... mais parfois ces variations ne sont pas prévisibles. Nous savons à peu près quotidiennement sur quelles quantités se baser, mais il arrive que nous nous trompions..."

Quel est le secret pour réussir une bonne pâtisserie ?

"Pour réussir une bonne pâtisserie, et c'est ce que nous appliquons en boutique, il ne faut pas trop la sucrer. C'est l'équilibre des saveurs et le dosage du sucre qui fera de votre pâtisserie le meilleur des desserts."

Quelle est votre source d'inspiration pour créer vos différentes réalisations ?

"Nous sommes souvent inspirés par nos propres envies. Étant assez gourmands, les idées arrivent assez facilement. Nous nous inspirons également des produits de saisons."

Quelle est votre perspective pour l'année 2024 ?

"Pour 2024, nous souhaitons continuer à satisfaire nos clients de la même façon qu'en 2023."



La boulangerie est fermée le lundi.

Du mardi au samedi :

07:00 - 13:00

15:00 - 19:00

Le dimanche :

07:00 - 12:30

LES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE POUR 2024



CALENDRIER 2024 DES JOURS D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE D'ARTHON

Déchetterie ouverte
Horaires d'été : du 1 avril au 31 octobre 2024
Mercredi : 13h30 - 17h20
Samedi : 9h30 - 11h50 / 13h - 16h50

Déchetterie ouverte
Horaires d'hiver : du 1^{er} janvier au 31 mars 2024
et du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024
Semaine paire : Vendredi : 13h30 - 17h20
Semaine impaire : Samedi : 13h30 - 17h20

Jour férié : déchetterie fermée

JANVIER

L	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
M	3	10	17	24	31	
J	4	11	18	25		
V	5	12	19	26		
S	6	13	20	27		
D	7	14	21	28		

FEVRIER

L		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
M		7	14	21	28	
J	1	8	15	22	29	
V	2	9	16	23		
S	3	10	17	24		
D	4	11	18	25		

MARS

L		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
J		7	14	21	28	
V	1	8	15	22	29	
S	2	9	16	23	30	
D	3	10	17	24	31	

AVRIL

L	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
M	3	10	17	24		
J	4	11	18	25		
V	5	12	19	26		
S	6	13	20	27		
D	7	14	21	28		

MAI

L		6	13	20	27	
M		7	14	21	28	
M	1	8	15	22	29	
J	2	9	16	23	30	
V	3	10	17	24	31	
S	4	11	18	25		
D	5	12	19	26		

JUIN

L		3	10	17	24	
M		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
J		6	13	20	27	
V		7	14	21	28	
S	1	8	15	22	29	
D	2	9	16	23	30	

JUILLET

L	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
M	3	10	17	24	31	
J	4	11	18	25		
V	5	12	19	26		
S	6	13	20	27		
D	7	14	21	28		

AOUT

L		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
M		7	14	21	28	
J	1	8	15	22	29	
V	2	9	16	23	30	
S	3	10	17	24	31	
D	4	11	18	25		

SEPTEMBRE

L		2	9	16	23	30
M		3	10	17	24	
M		4	11	18	25	
J		5	12	19	26	
V		6	13	20	27	
S		7	14	21	28	
D	1	8	15	22	29	

OCTOBRE

L		7	14	21	28	
M	1	8	15	22	29	
M	2	9	16	23	30	
J	3	10	17	24	31	
V	4	11	18	25		
S	5	12	19	26		
D	6	13	20	27		

NOVEMBRE

L		4	11	18	25	
M		5	12	19	26	
M		6	13	20	27	
J		7	14	21	28	
V	1	8	15	22	29	
S	2	9	16	23	30	
D	3	10	17	24		

DECEMBRE

L		2	9	16	23	30
M		3	10	17	24	31
M		4	11	18	25	
J		5	12	19	26	
V		6	13	20	27	
S		7	14	21	28	
D	1	8	15	22	29	

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour les nouveaux habitants ou pour les personnes ayant un bac détérioré, vous devez désormais faire la **démarche en ligne sur le site de Châteauroux Métropole** afin d'en obtenir un nouveau.



ÉTAT CIVIL



- 7 bébés arthonnais sont nés en 2023 (3 filles et 4 garçons).
- 2 baptêmes civils ont eu lieu.
- 2 mariages ont été célébrés.
- 9 décès sont survenus.
- 4 couples se sont pacésés.

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

- LUNDI : 9h à 12h – 14h à 17h
- MARDI : 9h à 12h – **FERMÉ**
- MERCREDI : 9h à 12h – 14h à 17h
- JEUDI : 9h à 12h – **FERMÉ**
- VENDREDI : 9h à 12h – 14h à 17h
- SAMEDI : **FERMÉ**



Nouveau !

RÉSERVATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Vous souhaitez réserver la salle Multi-activités :

Il faudra désormais remplir une **fiche de demande de réservation** (disponible en Mairie) afin de bloquer une date. Cette fiche devra être accompagnée d'un chèque de 100€, sauf pour les Associations Arthonnaises, et elle indique les renseignements nécessaires aux locataires.

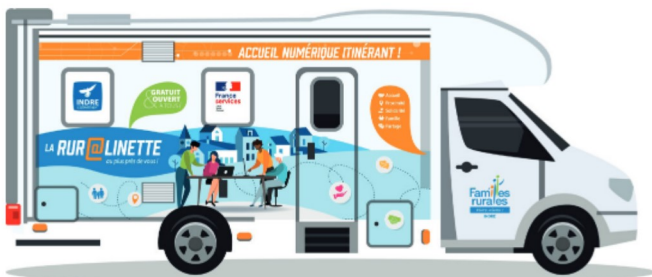
Les tarifs à partir du 1er janvier 2024 :



	Grande Salle + Hall + Bar			Petite Salle			Cuisine
	1 jour (en semaine)	2 jours	3 jours	1 jour (en semaine)	2 jours	3 jours	
Particuliers Arthonnais et Associations Locales	309 €	404 €	498 €	166 €	281 €	395 €	101 €
Associations et Particuliers Hors Commune	492 €	630 €	721 €	286 €	400 €	515 €	155 €

La 1ère location de l'année pour les Associations Arthonnaises s'élève à 57 €, la seconde est à 171 € et la troisième passe aux tarifs Particuliers Arthonnais et Associations locales.

LA RURALINETTE



La Rur@linette : Accueil Numérique Itinérant - France Services est un espace **OUVERT ET GRATUIT POUR TOUS**, qui vous accompagne dans vos démarches administratives. Le camping-car est présent sur la place de la Mairie le 3ème mardi du mois de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Pour plus de renseignements ou pour prendre un rendez-vous, contacter la Rur@linette au 07.88.83.29.82 / ruralinette@famillesrurales.org

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile.

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



En 2024, le recensement militaire **OBLIGATOIRE** concerne les enfants **nés en 2008** et domiciliés à Arthon.

RECONNAISSANCE ANTICIPÉE AVANT NAISSANCE

Vous n'êtes pas mariés et vous attendez un enfant ? Sa filiation n'est pas automatique et une reconnaissance est obligatoire. Vous pouvez l'effectuer dans n'importe quelle Mairie munie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.



SYNDICAT DES EAUX VELLES - ARTHON - BUXIÈRES D'AILLAC



Les tarifs **2024** sont :

Abonnement annuel pour un contrat principal : **72.00 €**
Abonnement annuel pour un contrat de jardin : **36.00 €**

Prix de l'eau :

Tranche n° 1 : de 0 à 100 m ³	1,700 €/m ³
Tranche n° 2 : de 101 à 250 m ³	1,650 €/m ³
Tranche n° 3 : de 251 à 500 m ³	1,480 €/m ³
Tranche n° 4 : de 501 à 1 000 m ³	1,300 €/m ³
Tranche n° 5 : au-delà de 1 000 m ³	1,150 €/m ³

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour ouvrir ou clôturer un compteur d'eau, merci d'envoyer votre demande écrite à la Mairie de Velles (siège du Syndicat des Eaux).



ÇA BOUGE AU SYNDICAT DES EAUX...

Suite au départ à la retraite du fontainier Joël AUBRUN après 37 ans passés au Syndicat, celui-ci sera remplacé à partir du 1er janvier 2024 par Monsieur LIGAT Jean-Gabriel dit "Gaby" (à droite sur la photo).



LISTE ÉLECTORALE

L'inscription sur la liste électorale de la commune n'est pas automatique pour les nouveaux habitants. La démarche doit s'effectuer en ligne en suivant la procédure ci-dessous.

Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales?



1

Rendez-vous sur le téléservice en ligne www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »



2

Créez votre compte personnel service-public (ou identifiez-vous via FranceConnect)



3

Rentrez vos informations personnelles et indiquez le code postal de la commune où vous souhaitez vous inscrire



4

Fournissez les informations et pièces justificatives demandées, soit numérisées, soit par voie postale

INFORMATIONS CNI ET PASSEPORTS

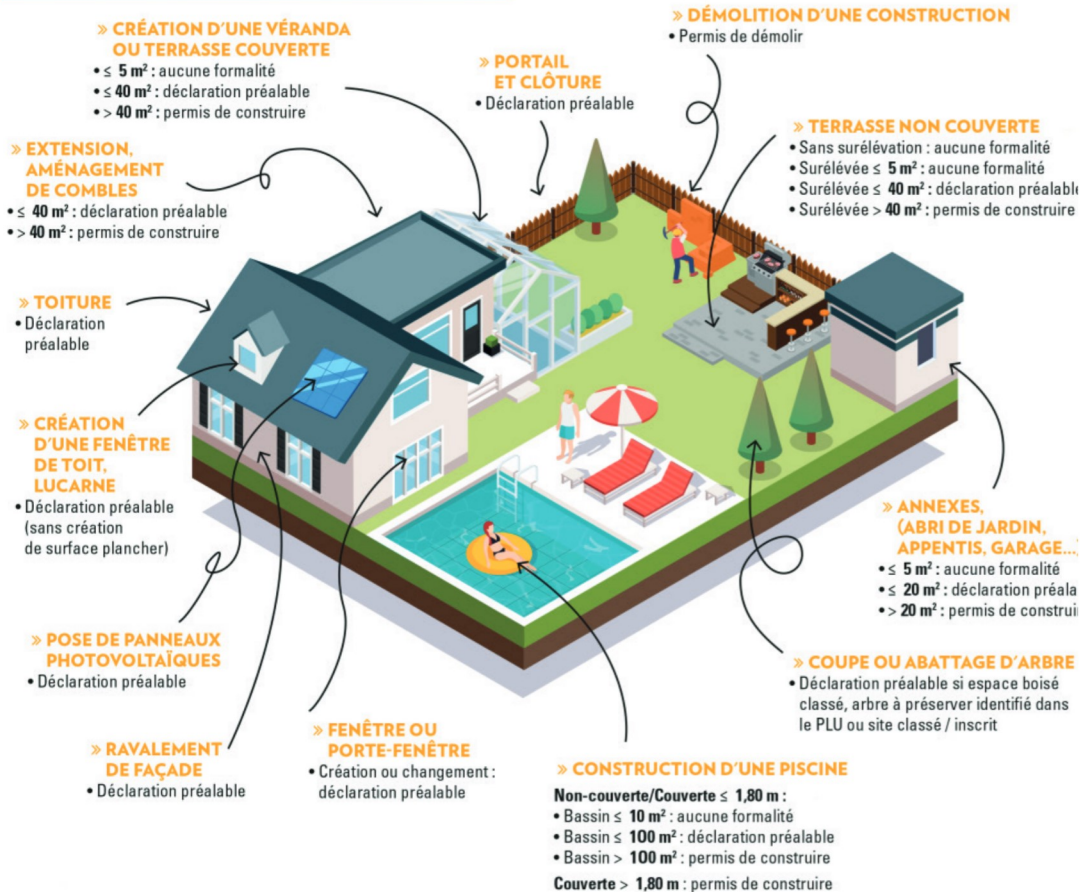


PIÈCES D'IDENTITÉS

L'ensemble des demandes concernant les cartes nationales d'identité ainsi que les passeports ne peut plus être traité à la Mairie d'Arthon. Pour cela, vous devez vous rapprocher des collectivités plus importantes telles que la Mairie de Châteauroux, du Poinçonnet, d'Argenton-sur-Creuse,... La liste complète est disponible sur le site ants.gouv.fr

AUTORISATIONS D'URBANISMES

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER?



- » CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE**
 - ≤ 5 m² : aucune formalité
 - ≤ 40 m² : déclaration préalable
 - > 40 m² : permis de construire
- » EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES**
 - ≤ 40 m² : déclaration préalable
 - > 40 m² : permis de construire
- » TOITURE**
 - Déclaration préalable
- » CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE**
 - Déclaration préalable (sans création de surface plancher)
- » POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**
 - Déclaration préalable
- » RAVALEMENT DE FAÇADE**
 - Déclaration préalable
- » FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE**
 - Création ou changement : déclaration préalable
- » DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION**
 - Permis de démolir
- » PORTAIL ET CLÔTURE**
 - Déclaration préalable
- » TERRASSE NON COUVERTE**
 - Sans surélévation : aucune formalité
 - Surélevée ≤ 5 m² : aucune formalité
 - Surélevée ≤ 40 m² : déclaration préalable
 - Surélevée > 40 m² : permis de construire
- » ANNEXES, (ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE...)**
 - ≤ 5 m² : aucune formalité
 - ≤ 20 m² : déclaration préalable
 - > 20 m² : permis de construire
- » COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE**
 - Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit
- » CONSTRUCTION D'UNE PISCINE**
 - Non-couverte/Couverte ≤ 1,80 m :**
 - Bassin ≤ 10 m² : aucune formalité
 - Bassin ≤ 100 m² : déclaration préalable
 - Bassin > 100 m² : permis de construire
 - Couverte > 1,80 m : permis de construire**



À QUI SUIS-JE ?

Face à une recrudescence de chiens perdus non identifiés (identification pourtant obligatoire depuis 1999) sur le territoire de notre commune, nous recommandons aux propriétaires d'attacher une médaille indiquant leur numéro de téléphone sur le collier de leurs animaux, et ainsi éviter leur transfert à la SPA.



STOP AUX INCIVILITÉS !

Le dépôt de déchets sauvages est de plus en plus fréquent à Arthon. Ce constat est bien triste puisque nous avons la chance de bénéficier d'une déchetterie, de nombreuses poubelles dans le bourg et aux environs ainsi que de 2 bacs à verre. De plus, le ramassage des ordures ménagères s'effectue chaque semaine contre seulement 1 ramassage tous les 15 jours dans certaines communes de notre département. Nous vous rappelons que ces dépôts peuvent être amendables et que nous comptons désormais punir ces actes !



Déchets jetés au plan d'eau communal

Déchets ramassés devant l'usine BALSAN et mis en sacs par nos Agents techniques

Bidons de produits toxiques jetés dans le fossé du chemin communal situé au Brunetin



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le PCS prévoit une organisation spécifique des services municipaux pour faire face à tout évènement de grande ampleur et ainsi prendre en charge la population sinistrée dans les meilleures conditions.

La ville d'Arthon n'est pas particulièrement concernée par les risques naturels et technologiques mais l'imprévisibilité de ces derniers nous oblige à nous préparer. Nous disposons donc d'un Plan Communal de Sauvegarde afin de pouvoir réagir de façon optimale.

Il a été mis à jour en septembre 2023 et validé début 2024.

Il intègre le processus d'information préventive pour faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile et il doit permettre de tendre vers une culture communale et citoyenne de sécurité civile.

Le document complet est à disposition en Mairie et prochainement sur le site de la commune, n'hésitez pas à le consulter.

VOUS INFORMER PAR SMS



Comment informer les Arthonnais de façon simple et rapide des événements de la vie collective ?

La municipalité vous propose le mode de transmission par SMS.

Quelles informations la Mairie envisage-t-elle de vous communiquer par SMS ?

- Alertes météo (canicule, tempête, verglas, chute de neige,...)
- Dangers ou imprévus (eau non potable, incendie, travaux, coupures d'électricité...)
- Risques sanitaires (covid...)
- Evénements sportifs, culturels, animations...
- Informations officielles (la mise à disposition de documents comme un permis de construire...)

Que devez-vous faire ?

La mise en place de ce mode de communication est SIMPLE. Il vous suffit :

- De remplir le formulaire d'inscription joint ci-dessous
- De le retourner à la Mairie via la boîte aux lettres (sous la fenêtre) ou par mail

La Mairie garantit le respect de vos données personnelles. Celles-ci seront effacées du fichier lorsque la commune aura connaissance du décès de la personne, de son déménagement ou si elle manifeste le souhait d'être radiée du fichier.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Ce formulaire n'est pas à remplir si vous êtes déjà inscrit(s)

(à retourner à la Mairie d'Arthon, 7 place de la Mairie 36330 ARTHON ou mairie@arthon.fr)

Mr / Mme NOM :PRÉNOM.....

N° mobile sur lequel je souhaite recevoir un SMS MAIRIE :

Mr / Mme NOM :PRÉNOM.....

N° mobile sur lequel je souhaite recevoir un SMS MAIRIE :

Mr / Mme NOM :PRÉNOM.....

N° mobile sur lequel je souhaite recevoir un SMS MAIRIE :





Credit photo : Pays Castelroussin